Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13/11/2023
ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_98-AR

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Arrêté CONC_2023_98

Le Président
Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 6 novembre 2023

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique**,
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié** pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié** pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n° 2022-122 du 4 février 2022** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- **VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010** relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- **VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant** statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- **VU le décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié** relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 60

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13/11/2023
ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_98-AR

territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie,

- **VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié** portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- **VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié** relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- **VU l'arrêté n° CONC_2019_54 du 19 juillet 2019** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en convention avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020,

- **VU l'arrêté n° CONC_2020_14 du 2 mars 2020** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020,

- **VU l'arrêté n° CONC_2020_15 du 2 mars 2020** portant organisation de l'épreuve orale d'admission, liste des candidats admis à concourir et fixant la date de réunion du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020,

- **VU l'arrêté n° CONC_2020_55 du 31 juillet 2020** portant modification de l'arrêté CONC_2020_14 du 2 mars 2020 relatif à la composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020,

- **VU l'arrêté n° CONC_2020_56 du 31 juillet 2020** portant modification de l'arrêté CONC_2020_15 du 2 mars 2020 portant organisation de l'épreuve orale d'admission, liste des candidats admis à concourir et fixant la date de réunion de jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020,

- **VU l'arrêté CONC_2020_63 du 10 août 2020** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en convention avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2021,

- **VU l'arrêté CONC_2021_08 du 3 février 2021** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2021,

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13/11/2023
ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_98-AR

- **VU l'arrêté CONC_2021_09 du 3 février 2021** portant organisation de l'épreuve orale d'admission, liste des candidats admis à concourir, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2021,

- **VU l'arrêté CONC_2020_84 du 16 novembre 2020** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020,

- **VU l'arrêté CONC_2021_29 du 31 mars 2021** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2021,

- **VU l'arrêté CONC_2021_84 du 19 novembre 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe,

- **VU l'arrêté CONC_2022_19 du 28 mars 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, nouvelle appellation depuis le 29 décembre 2021, auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

- **VU l'arrêté CONC_2021_62 du 2 août 2021** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en convention avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe,

- **VU l'arrêté CONC_2022_31 du 9 mai 2022** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2022,

- **VU l'arrêté CONC_2022_32 du 9 mai 2022** portant organisation de l'épreuve orale d'admission, liste des candidats admis à concourir, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2022,

- **VU l'arrêté CONC_2022_41 du 20 juin 2022** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2022,

- **VU l'arrêté CONC_2022_65 du 8 novembre 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

- **VU l'arrêté CONC_2023_24 du 28 mars 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

- **VU l'arrêté CONC_2023_58 du 20 juin 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2020 en date du 29 octobre 2020,

- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2021 en date du 25 mars 2021,

- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, session 2022 en date du 14 juin 2022,

- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13/11/2023
ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_98-AR

- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de radiation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe – nouvelle appellation depuis le 29 décembre 2021, auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, comportant les lauréats de la session 2022 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits, est mise à jour le 6 novembre 2023 conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE des Bouches-du-Rhône

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13/11/2023
ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_98-AR

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

Candidats
ALBRAND / ESPANET Corinne
APREA / APREA Aurélie
AREZKI / BENZAAMA Nathalie
BELHASSEN / BELHASSEN Farah
BOTQUIN / BOTQUIN Johanna
BOUCHTA / BOUCHTA Célia
BRETAGNE / CUER Caroline
CANEPA / CAHORS Marine
CAUCHY / EPAULAIS Cindy
DE CESARE / DE CESARE Sandra
DELATTE / DELATTE Stéphanie
DEMOUVEAU / DEMOUVEAU Célia
ELIE / ELIE Karen
ESPARIAT / ESPARIAT Lucile
FEDI / FEDI Lauriane
FERREIRA / FERREIRA Marianne
GACHE / GACHE Anais
GAMUNDI / GAMUNDI Barbara
GARABEDIAN / GARABEDIAN Aurelie
GUICHARD / DIOP Aminata
HENRIET / HENRIET Laurie
HERAULT / CONAN Sylvie

Mise à jour le 6 novembre 2023

www.cdg13.com

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 60 fax. 04 42 54 40 61

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13/11/2023
ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_98-AR

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

Candidats
KAABECHE / MALOUMI Inès
KIFFER / KIFFER Julie
LATRECHE / LATRECHE Farah
LAURET / LAURET Morgane
LE FLANCHEC / LE FLANCHEC Charlotte
MARTIN / MARTIN Nathalie
MASSARO / OGOUDJIAN Elisabeth
MEHNI / DELL'UNTO Laurence
MITIFIOT / BOURRELLY Amandine
NASI / NASI Emma
PESSOA / RODRIGUES Julia
PIEDNOEL / PIEDNOEL Laury
QUASSINO / QUASSINO Emilie
ROUGIER / ROUGIER Cécile
SAINT-HONORÉ / ELISABETH-FLORA Marie-Line
SAM / SAM Farah
TERRAMORSI / TERRAMORSI Marion
TESTUT / TESTUT Julie

Mise à jour le 6 novembre 2023

www.cdg13.com

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 60 fax. 04 42 54 40 61